

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	24
- représentés	8
- excusés	9
- votants	32

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/12/15-33

OBJET : Convention de collaboration pour la valorisation énergétique des ceps de vigne avec UNIPER France Power

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean PLENAT	Nathalie DANTAS
Jean-Pierre TUVÉRI	Céline GARNIER	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Robert PESCE	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	Anne KISS	Michèle DALLIES
Raymond CAZAUBON	Jeanne-Marie CAGNOL	Michel FACCIN
Roland BRUNO	Patrice AMADO	Frank BOUMENDIL

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Vincent MORISSE
Florence LANLIARD donne procuration à Jean PLENAT
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI
François BERTOLOTTI donne procuration à Anne KISS
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN
Sylvie SIRI donne procuration à Jean-Pierre TUVÉRI

Membres excusés :

Marc Etienne LANSADE	Jonathan LAURITO
Audrey TROIN	Renée FALCO
Eric MASSON	René LE VIAVANT
Laëtitia PICOT	Frédéric BRANSIEC
Valérie MASSON-ROBIN	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-2016-12-15-33-DE

Accusé certifié exécutoire

1

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Délibération n° 2016/12/15-33

OBJET : Convention de collaboration pour la valorisation énergétique des ceps de vigne avec UNIPER France Power

Le rapporteur expose :

Une démarche locale, globale :

Dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCoT), notre collectivité a engagé une démarche globale sur l'énergie, qui grâce à l'aide de la Région prend la forme d'une aide de la part de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'énergie. L'ensemble des outils mis en œuvre, doit permettre de :

1. définir les enjeux de la transition énergétique pour la Communauté de communes et le territoire en général ;
2. écrire un volet aménagement du territoire (à travers le SCoT) qui prenne en compte ces enjeux ;
3. mettre en œuvre des actions concrètes en s'appuyant sur la prestation AUXILIA ;
4. engager la démarche plan climat-air-énergie-territorial (PCAET) et la politique globale d'économie qui en découlera.

Le groupe d'élus référent Énergie du SCOT, porte cette démarche. C'est lui qui a proposé les actions dites « sans regret » qui pourraient être engagées par la Communauté de communes en 2017.

Ces actions ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- Coût minimum pour la CCGST ;
- Adhésion des administrés : que l'action soit comprise (et non pas « subie ») par les habitants, puis voulue et soutenue par eux ;
- Impact réel sur la consommation d'énergie et / ou la qualité de l'air.

En application de ces principes, les actions retenues sont :

- 1) promouvoir la production agricole locale à travers un travail avec les cantines et la création d'un marché de producteurs ;
- 2) valoriser énergétiquement les ceps et sarments de vigne ;
- 3) mettre en place une journée sans voiture et de promotion des mobilités alternatives ;
- 4) accompagner les communes dans l'optimisation de leur éclairage public ;
- 5) déployer les actions de l'agence des politiques énergétiques du Var (APEV) sur le territoire ;
- 6) sensibiliser les prescripteurs de travaux à l'éco-construction.

La société UNIPER France Power, en vue de l'exploitation future d'une centrale biomasse située en Provence sur la commune de Gardanne, met en place des appels à initiatives, visant à financer des actions contribuant à la sécurisation à long terme de son approvisionnement et à la structuration de la filière-bois des régions méditerranéennes. Ces initiatives correspondent à des projets de validation technique, économique et/ou juridique fondés notamment sur des études, essais expérimentaux, chantiers pilotes, permettant d'améliorer les conditions de production de bois énergie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-2016-12-15-33-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

Dans le cadre d'une politique en faveur du développement de la filière bois, de confortement de l'agriculture locale, de valorisation énergétique des sous-produits de l'agriculture et limiter l'incinération de déchets ligneux à l'air libre, la Communauté de communes, avec l'assistance d'UNIPER France Power, souhaite mettre en œuvre le premier volet (ceps de vigne) de l'action sans regret : « Valoriser énergétiquement les ceps et sarments de vigne ».

Pour ce faire, la Communauté de communes saisit l'opportunité offerte par la Société UNIPER, en vue de définir les itinéraires techniques et le prix de revient de la production de biomasse énergétique à partir de sous-produits ligneux issus de la viticulture.

Cette action s'adossera sur le travail confié à la chambre d'agriculture par le service « cours d'eau » de la Communauté de communes pour faire évoluer les pratiques viticoles, parfois dommageables pour l'environnement, vers un cahier des charges plus vertueux.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'initier des bonnes pratiques agricoles en mettant en place les outils pour les perpétuer.

CONSIDÉRANT la nécessité de limiter l'incinération en plein air des ceps de vigne lors des campagnes d'arrache et l'intérêt de valoriser ces sous-produits en énergie.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du groupe d'élus référent Énergie du SCoT, réuni le 22 septembre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la convention proposée par UNIPER France Power pour la valorisation des ceps de vignes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-2016-12-15-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016
Publication : 19/12/2016

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer la convention susvisée et tout avenant éventuel, ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-2016-12-15-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016